

AR Prefecture

063-216301747-20230411-2023\_04\_03-DE  
Reçu le 11/04/2023

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal  
de la commune de GRANDVAL**

\* \* \* \* \*

**Séance du 5 avril 2023**

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11**

**en exercice : 11**

**qui ont pris part à la délibération : 8**

**Votes Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

**Date de convocation : 28 mars 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FOURS.

Présents : Didier FOURS ; Jocelyne MORRETTA ; Hans KETTING ; Bernard REY ; Simon GEILER ; Stéphane CLAUD ; Pierre CHANTELAUZE ; Éric ZIMMER.

Excusée : Gwénaëlle CARRIER.

Absents : Thierry SAUREL ; Dominique DELORD.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Jocelyne MORRETTA.

Délibération n°2023-04-03 :

**Objet : Vote du budget primitif communal 2023**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 au Conseil Municipal, en débutant par la section « fonctionnement », puis la section « investissement ».

Les sections sont exposées au Conseil Municipal, compte par compte.

Le Maire termine sa présentation du Budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de **fonctionnement** : **174 728,00 €.**
- Section d'**investissement** : **126 391,00 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2023 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,  
après dépôt en Sous-Préfecture,  
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 5 avril 2023

Le Maire,

Didier FOURS

